

## PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ ET MISE À JOUR SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

concernant l'Audit du BVG sur la taxation du commerce électronique dans le cadre des rapports du printemps 2019 du vérificateur général du Canada

Recommandation du BVG	Réponse du ministère (à inclure dans le rapport)	Description du résultat final prévu	BPR	Jalons importants (description/dates)	État	Commentaires
<p>Dès que possible, l'Agence des services frontaliers du Canada devrait examiner le programme des expéditions de faible valeur par messagerie (EFVM) afin d'améliorer la validation et la perception de la TPS, de la TVH et de la TVP. Dans le cadre de l'examen, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les variables du programme qui devraient être pleinement reflétées dans les systèmes et les formulaires, comme les taxes de vente provinciales;</li> <li>- S'assurer de recevoir les données d'expédition par voie électronique avant l'arrivée des marchandises à la frontière pour faciliter les activités de conformité;</li> <li>- Mettre en œuvre une stratégie globale de commerce électronique afin d'effectuer une évaluation éclairée des risques et d'améliorer la perception des recettes, et présenter des rapports publics sur les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie.</li> </ul>	<p>Accepté. L'Agence des services frontaliers du Canada examinera les processus du programme d'EFVM en vue d'améliorer la validation des taxes perçues. D'ici septembre 2019, l'Agence participera au groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes afin d'établir des modèles de perception des recettes et d'évaluer les pratiques exemplaires des autres pays.</p> <p>L'Agence précisera également sa stratégie de commerce électronique dont la date d'achèvement est prévue en 2019 et s'engage à se doter d'un plan d'activités approuvé accompagné d'un calendrier de mise en œuvre avant la fin de l'exercice 2019-2020. Cette stratégie portera principalement sur la facilitation du commerce, la sûreté et la sécurité de même que sur la perception des recettes.</p> <p>De plus, l'ASFC cherchera à obtenir la permission et le financement nécessaires pour réglementer les données sur les expéditions soumises à l'avance et établir un processus de rapprochement d'ici décembre 2019.</p> <p>Finalement, l'Agence accordera davantage d'importance aux activités liées à la conformité quant au programme d'EFVM. Pour ce faire, il proposera une approche pour mener des activités statistiquement valides fondées sur les données des messageries afin de veiller à ce que les exigences relatives aux recettes soient respectées d'ici mars 2020. L'Agence examinera aussi les possibilités d'automatiser encore davantage le programme d'EFVM, notamment la capacité de recevoir les données des douanes, de les traiter et de les analyser d'ici mars 2023.</p>	<p>Afin d'améliorer le programme d'EFVM, l'ASFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédera à une analyse de rentabilisation dans le but d'obtenir des fonds additionnels à investir dans les modifications de processus et la technologie;</li> <li>• Harmonisera les pratiques, dans la mesure du possible, avec les ententes internationales pour les sociétés de transport express et les lignes directrices de l'OMD;</li> <li>• Se dotera de mécanismes efficaces pour surveiller et évaluer la conformité au programme des expéditions de faible valeur par messagerie.</li> </ul>	DPSCP	<p>L'ASFC, de concert avec les partenaires et intervenants internes et externes, améliorera le programme des expéditions de faible valeur par messagerie en :</p> <p>1.1 Examinant et mettant à jour les moyens par lesquels les marchandises sont déclarées en détail afin de veiller à ce que les taxes (y compris les taxes de vente provinciales) soient entièrement prises en compte.</p> <p>(1<sup>er</sup> avril 2022)</p>	Sur la bonne voie	<p>L'Agence a déjà pris des mesures pour améliorer sa capacité de veiller à ce que toutes les taxes et tous les droits soient correctement évalués, perçus et comptabilisés. L'ASFC a mené une série d'exercices de conformité. Ces exercices ont également contribué à l'élaboration du cadre de responsabilité en matière d'observation dans le secteur commercial de l'ASFC. L'Agence continue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller la conformité en fonction du risque et traiter les cas de non-conformité au moyen d'activités de sensibilisation et de sanctions administratives pécuniaires (SAP), selon le cas;</li> <li>• Collaborer avec l'équipe des opérations régionales pour régler les problèmes actuels qui surviennent avec les participants à l'EFVM et élaborer des stratégies nationales pour atteindre la conformité;</li> <li>• Veiller à ce que les participants respectent les exigences afin de demeurer admissibles au programme;</li> <li>• Prendre les mesures pour mettre en place un système centralisé de déclaration et de ciblage pour les participants à l'EFVM avec une interface de l'ASFC pour l'évaluation des EFVM et de leurs risques avant l'importation;</li> <li>• Prendre les mesures pour établir un RSAP pour les questions de non-conformité dans le cadre du programme d'EFVM (qui n'existe pas actuellement).</li> </ul>
			DPSCP	<p>1.2 Élaborant et en approuvant un plan d'activités pour la stratégie de commerce électronique axée sur la facilitation du commerce, la sûreté et la sécurité et la perception des recettes.</p> <p>(31 mars 2020)</p>	Terminé	<p>En juillet 2020, l'ASFC a approuvé à l'interne une stratégie et un cadre douaniers intégrés de bout en bout pour le commerce électronique. La stratégie met en lumière le plan de l'Agence visant à s'adapter à l'augmentation du volume de colis de faible valeur traités à la frontière, stimulée par le commerce électronique direct aux consommateurs. La situation a été exacerbée par la pandémie de COVID-19.</p> <p>Pour relever efficacement ces défis, l'Agence mettra de l'avant quatre piliers clés de la stratégie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des pouvoirs juridiques et réglementaires;</li> <li>2. Transformation des opérations de l'ASFC;</li> <li>3. Expansion stratégique et mise à profit des partenariats;</li> <li>4. Renforcement de la capacité de l'Agence dans relativement à l'amélioration de l'infrastructure et à la TI.</li> </ol>

			DPSCPV	<p>1.3 Participant au groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes afin d'identifier les modèles de perception des recettes et d'évaluer les pratiques exemplaires des autres pays.</p> <p>(Septembre 2019)</p>	Terminé	<p>L'ASFC mettra en œuvre la stratégie douanière pour le commerce électronique qui sera harmonisée (p. ex., automatisation des données préalables, renforcement des cadres législatifs, modèles de recettes), dans la mesure du possible, avec les normes mondiales de l'OMD et celles de nos partenaires internationaux, comme les membres du Groupe des cinq, y compris le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis</p> <p>La stratégie de commerce électronique de l'ASFC mettra l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la facilitation des échanges;</li> <li>- la perception des recettes;</li> <li>- la sécurité.</li> </ul>
			DPSCPV	<p>1.4 Cherchant à obtenir la permission et le financement nécessaires pour réglementer les données sur les expéditions soumises à l'avance et établir un processus de rapprochement.</p> <p>(Décembre 2019)</p>	Sur la bonne voie	<p>La stratégie douanière pour le commerce électronique, qui comprend les principales activités de l'exercice 2020-2022, a été approuvée par le comité exécutif en juillet 2020. Avec l'approbation de la stratégie, l'ASFC élabore activement une feuille de route pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie pour le commerce électronique. Une fois la feuille de route finalisée, y compris des directives sur les améliorations qui pourraient être apportées aux pouvoirs, les partenaires de l'industrie seront consultés de nouveau.</p>
			DGPP	<p>1.5 Examinant les possibilités d'automatiser encore davantage le programme d'EFVM, notamment la capacité de recevoir les données des douanes, de les traiter et de les analyser.</p> <p>(Exercice 2022-2023)</p>	Sur la bonne voie	<p>L'ASFC a déclaré qu'elle examinerait les possibilités d'automatiser encore davantage le programme, notamment la capacité de recevoir les données des douanes, de les traiter et de les analyser d'ici mars 2023.</p> <p>Pour donner suite à cette réponse, une solution provisoire a été mise en place pour automatiser et rationaliser une grande partie du processus des expéditions de faible valeur par messagerie (EFVM), ce qui permet un traitement plus efficace des données électroniques des messageries dans un système de l'ASFC. Cette solution est conçue comme un outil de déclaration, de mainlevée et de ciblage des EFVM. Elle permet d'importer les données sur les EFVM, d'en évaluer les risques et de les présenter aux agents.</p>
			DPC	<p>1.6 Accordant davantage d'importance aux activités liées à la conformité quant au programme d'EFVM, en proposant une approche pour mener des activités statistiquement valides fondées sur les données des messageries afin de veiller à ce que les exigences relatives aux recettes soient respectées.</p> <p>(Mars 2020)</p>	Terminé	<p>L'Agence, en réponse à l'audit et à l'évolution du secteur de la vente au détail, a accordé davantage d'importance aux activités liées à la conformité dans le programme d'EFVM en procédant à un examen de la conformité des messageries en fonction de leurs données. Un cadre de conformité évolutif pour les EFVM sera tenu à jour, en établissant un équilibre entre les exigences actuelles du programme et la vision de l'Agence en matière de conformité à l'état final. Une série d'exercices de vérification de la conformité a été menée au cours de l'exercice 2019-2020 afin d'examiner et d'évaluer la conformité dans le secteur des messageries et de veiller à ce que les participants au programme d'EFVM et les</p>

						<p>entreprises de commerce électronique se conforment aux lois et aux règlements de l'ASFC. Les constatations et les recommandations découlant de ces exercices aideront à établir une base de référence pour les niveaux de conformité existants dans le cadre du programme d'EFVM. Des recommandations sur les politiques et les programmes pourraient s'avérer nécessaires pour régler tout problème relevé.</p>
--	--	--	--	--	--	---